



Projet de règlement grand-ducal du XXX portant sur la déclaration des éléments nécessaires au calcul des taxes de prélèvement et de rejet

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Vu la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau et notamment son article 17;

Vu les avis [chambres professionnelles à consulter];

Notre Conseil d'Etat entendu ;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable et après délibération du Gouvernement en conseil ;

Arrêtons :

Art. 1^{er}. A partir de la date fixée à l'article 2, les personnes physiques ou morales, de droit privé ou public, susceptibles d'être assujetties à la taxe de prélèvement d'eau ou à la taxe de rejet des eaux usées sont tenues d'utiliser pour leur déclaration les formulaires annexés au présent règlement.

Les formulaires dûment remplis sont à envoyer à l'Administration de la gestion de l'eau en charge de la vérification des déclarations.

Art. 2. Les annexes suivantes contiennent les formulaires à utiliser par les déclarants à compter du 1^{er} janvier de l'année qui suit la date d'entrée en vigueur du présent règlement:

- Annexe I: Déclaration permettant le calcul de la taxe de prélèvement d'eau;
- Annexe II: Déclaration permettant le calcul de la taxe de rejet des eaux usées à destination des établissements en décharge directe (modèle A);
- Annexe III: Déclaration permettant le calcul de la taxe de rejet des eaux usées à destination des communes et syndicats de communes (modèle B).

Art. 3. Le règlement grand-ducal du 12 mars 2011 portant sur la déclaration des éléments nécessaires au calcul des taxes de prélèvement et de rejet est abrogé avec effet au 1^{er} janvier de l'année qui suit la date d'entrée en vigueur du présent règlement.

Art. 4. Notre ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable est chargé de l'exécution du présent règlement qui sera publié au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Annexe I: Déclaration permettant le calcul de la taxe de prélèvement d'eau

Logo de l'administration

*Case réservée à l'administration

Déclaration de prélèvement d'eau pour l'année ____

Ce formulaire est destiné aux personnes assujetties à la taxe de rejet des eaux usées.
 Cette déclaration est à remettre remplie et signée à l'Administration de la gestion de l'eau avant le ____ de l'année au titre de laquelle la taxe est due.

Remarques préliminaires
<p>Ce formulaire est destiné aux personnes assujetties à la taxe de prélèvement d'eau. Il est à remettre rempli et signé à l'Administration de la gestion de l'eau au plus tard le 31 mars de l'année au titre de laquelle la taxe est due.</p> <p>Veillez utiliser pour chaque captage (source, forage, etc.) une feuille dans le formulaire de la page suivante.</p> <p>Avec le retour de ce formulaire, j'affirme que la présente déclaration est sincère et complète. L'Administration de la gestion de l'eau peut effectuer un contrôle sur place en vue de vérifier les données déclarées.</p> <p>Par ma signature, je donne mon accord pour le traitement de mes données personnelles figurant dans le présent formulaire et, le cas échéant, le(s) formulaire(s) annexé(s), pour les besoins de la présente demande et conformément aux conditions générales qui se trouvent sur ____.</p> <p>En cas de questions, veuillez vous adresser à l'Administration de la gestion de l'eau (tél.: ____).</p>

Déclarant		
Nom respectivement dénomination sociale		
Adresse complète		
	L-	
Personne de contact		
Téléphone		E-mail
Fait à		Date
Signature		

Remarques de la part du déclarant

Informations générales sur le captage	
Type de captage (source, forage, etc.)	
Numéro d'autorisation (EAU/AUT/ /)	
Code national (p.ex. SCC-101-04)	
Parcelle cadastrale de l'ouvrage	

Prélèvement brut (avant rejet)	
Quantité totale d'eau prélevée en _____	m ³

Rejets dans une eau de surface	
Quantité rejetée (eau non utilisée)	m ³
Lieu de rejet (p.ex. Attert)	m ³

Utilisation de l'eau (remplir ce qui convient)	
Distribution publique d'eau potable	
concerne uniquement communes et syndicats	m ³

Agriculture, foresterie et usage domestique	
abreuvement des animaux et nettoyage	m ³
arrosage et irrigation	m ³
usage domestique et sanitaire privé	m ³

Industrie manufacturière	
transformation d'aliments	m ³
métaux de base	m ³
matériels de transport	m ³
nettoyage	m ³
textiles	m ³
papier et produits de papier	m ³
produits chimiques	m ³
refroidissement	m ³
autres (à préciser)	m ³

Services et construction	
commerce (gros et de détail)	m ³
transports	m ³
hôtels, restaurants, cafés et campings	m ³
information et communication	m ³
activités financières et d'assurance	m ³
construction	m ³
autre(s)	m ³

Production et distribution d'électricité	
hydroélectricité	m ³
refroidissement	m ³

Divers	
Mines et carrières	m ³
Pisciculture	m ³
Pompages	m ³
Prélèvement par des services de secours	m ³
Prélèvement dans le cadre de mesures d'urgence	m ³
Prélèvement dans une source thermique	m ³

Annexe II: Déclaration permettant le calcul de la taxe de rejet des eaux usées à destination des établissements en décharge directe (modèle A)

Logo de l'administration

*Case réservée à l'administration

Déclaration de rejet d'eaux usées pour l'année _____ Les établissements en décharge directe (Direkteinleiter)

Ce formulaire est destiné aux personnes assujetties à la taxe de rejet des eaux usées.
Cette déclaration est à remettre remplie et signée à l'Administration de la gestion de l'eau avant le _____ de l'année au titre de laquelle la taxe est due.

Indications relatives à l'auteur du rejet	
Nom, raison sociale ou dénomination sociale de l'auteur du rejet	
Nom de l'établissement	
Adresse de l'établissement	
Commune du lieu de l'établissement	
Pays	Luxembourg

Personne pouvant fournir des renseignements supplémentaires	
Nom, prénom	
Fonction	
Courriel	
Téléphone	

Signataire autorisé	
Nom, prénom	
Courriel	
Téléphone	
J'affirme que la présente déclaration est sincère et complète. L'Administration de la gestion de l'eau peut effectuer un contrôle sur place en vue de vérifier les valeurs déclarées.	
Fait à	Date
Signature *	

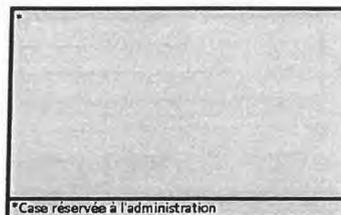
* Par ma signature, je donne mon accord pour le traitement de mes données personnelles figurant dans le présent formulaire et, le cas échéant, le(s) formulaire(s) annexé(s), pour les besoins de la présente demande et conformément aux conditions générales qui se trouvent sur _____.

Indications relatives à la charge rejetée		
Charge autorisée		
demande chimique en oxygène (kg)		x 0,5
azote (kg)		x 1
phosphore (kg)		x 7
matières en suspension (kg)		x 0,3
	Σ	unités de charge polluante
		EUR

En cas de questions, veuillez vous adresser à l'Administration de la gestion de l'eau, tél.: _____.

Annexe III: Déclaration permettant le calcul de la taxe de rejet des eaux usées à destination des communes et syndicats de communes (modèle B).

Logo de l'administration



*Case réservée à l'administration

Déclaration de rejet d'eaux usées pour l'année ____
Communes et syndicats de communes

Ce formulaire est destiné aux personnes assujetties à la taxe de rejet des eaux usées.
Cette déclaration est à remettre remplie et signée à l'Administration de la gestion de l'eau avant le ____ de l'année au titre de laquelle la taxe est due.

Indications relatives à l'auteur du rejet	
Nom et adresse de la station d'épuration (code national)	

Personne pouvant fournir des renseignements supplémentaires	
Nom, prénom	
Fonction	
Courriel	
Téléphone	

Signataire autorisé	
Nom, prénom	
Courriel	
Téléphone	
J'affirme que la présente déclaration est sincère et complète. L'Administration de la gestion de l'eau peut effectuer un contrôle sur place en vue de vérifier les valeurs déclarées.	
Fait à	Date
Signature *	

* Par ma signature, je donne mon accord pour le traitement de mes données personnelles figurant dans le présent formulaire et, le cas échéant, le(s) formulaire(s) annexé(s), pour les besoins de la présente demande et conformément aux conditions générales qui se trouvent sur ____.

Indications relatives au volume d'eau prélevé dans le réseau de distribution publique		
Charge autorisée		
Volume (m ³)		x EUR/m ³
Σ		EUR
bonification pour communes (art. 16, § 5)	10%	<input type="checkbox"/>
	20%	<input type="checkbox"/>

En cas de questions, veuillez vous adresser à l'Administration de la gestion de l'eau, tél.: ____.

Exposé des motifs

Le présent texte réglementaire vise à mettre à jour les formulaires servant à déclarer à l'Administration de la gestion de l'eau les éléments nécessaires au calcul des taxes de prélèvement et de rejet des eaux usées, à reformuler les intitulés desdits formulaires et à abroger de ce fait le règlement grand-ducal actuellement en vigueur du 12 mars 2011 portant sur la déclaration des éléments nécessaires au calcul des taxes de prélèvement et de rejet.

Le nouveau formulaire de déclaration permettant le calcul de la taxe de prélèvement d'eau a été simplifié de manière à le rendre plus facile d'utilisation pour les potentiels assujettis. Ainsi certaines catégories ont été regroupées, le rejet dans une eau de surface ne doit dorénavant être indiqué qu'une seule fois et une case pour les éventuels commentaires des déclarants a été prévue. Ce nouveau formulaire permet également de remplir par après plus aisément les obligations statistiques auprès des institutions officielles.

Les trois formulaires annexés ont d'ailleurs été adaptés en ce qui concerne leurs intitulés et tiennent compte de certains changements, notamment en ce qui concerne le Ministère compétent et le montant de la taxe de rejet des eaux usées, qui est fixé annuellement par voie réglementaire : ces informations sont dorénavant laissées en blanc sur les modèles de formulaires annexés et seront actualisées d'année en année.

Commentaire des articles

Ad article 1^{er}

Conformément à l'article 17, paragraphe 1^{er} de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau, les personnes physiques ou morales, de droit privé ou public, susceptibles d'être assujetties à la taxe de prélèvement d'eau ou à la taxe de rejet des eaux usées déclarent à l'Administration de la gestion de l'eau les éléments nécessaires au calcul des taxes avant le 1er avril de l'année qui suit l'année au titre de laquelle la taxe est due.

Cet article prévoit quels sont les formulaires à employer par les déclarants à partir de la date fixée à l'article 2.

Les formulaires dûment remplis sont à envoyer à l'Administration de la gestion de l'eau qui est chargée de la vérification des déclarations, conformément à l'article 17, paragraphe 2 de la loi précitée.

Ad article 2

Cet article renvoie aux annexes qui font partie intégrante du règlement et qui contiennent les formulaires devant être utilisés par les déclarants à partir de l'année qui suit la date d'entrée en vigueur du présent règlement.

Ad article 3

Le présent règlement fixe les formulaires à utiliser par les déclarants à partir du 1^{er} janvier de l'année qui suit la date d'entrée en vigueur du présent règlement et abroge par conséquent avec effet à cette date le règlement grand-ducal du 12 mars 2011 portant sur la déclaration des éléments nécessaires au calcul des taxes de prélèvement et de rejet, qu'il remplace.

Ad article 4

Cet article contient la formule exécutoire.